

**ARRÊTE N°367-2025-VAU AUTORISANT L'OUVERTURE
TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS**

Le Maire de la commune de VALENCE-EN-POITOU (Vienne) ;

La Maire déléguée de Vaux,

VU la demande de Monsieur Patrice CHEMINET, Président de l'association du Comité des Fêtes de Vaux,

VU l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.49 et L.49-1-2 du Code des débits de boissons ;

VU les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542.8 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L.22 et L.48 du Code des Débits de boisson ;

VU les articles L.3334-1 et L.3334-2 du Code de la santé publique ;

ARRÊTE

Monsieur Patrice CHEMINET, Président de l'association du Comité des Fêtes de Vaux dont le siège social est au N°1, Rue du 19 mars Vaux 86700 Valence-en-Poitou est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de catégorie 1 à 3, les jours suivants :

**Le VENDREDI 15 AOÛT 2025 à partir de 7 heures 00 jusqu'au SAMEDI 16 AOÛT 2025
à deux heures du matin**

**A l'occasion de la FÊTE ANNUELLE à VAUX dans la salle des fêtes de Vaux
au N°1, Rue du 19 mars à Vaux 86700 Valence-en-Poitou**

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Valence-en-Poitou, le 12/08/2025

**La Maire déléguée de Vaux
Marie-Claude CHEMINET.**

